

UN DUI, COMPATIBLE AVEC MON ESPACE SANTÉ, QUI PERMET L'ÉCHANGE ET LE PARTAGE D'INFORMATIONS EN TOUTE CONFIANCE

Sécuriser l'identité numérique et faciliter l'authentification des professionnels de ma structure aux différents services numériques (DMP, MSSanté, DUI, ...)



Sécuriser et faciliter les échanges entre la personne en situation de handicap et les professionnels et entre professionnels intervenant dans la prise en charge de la personne en situation de handicap

Sécuriser l'identification de la personne en situation de handicap, à l'aide d'une seule et unique identité, partagée par tous les acteurs du secteur sanitaire, social et médico-social

Permettre le partage sécurisé d'informations, avec la personne en situation de handicap et entre les professionnels de santé et du secteur social/médico-social (DMP), au travers de l'alimentation et de la consultation des documents

En pratique

Depuis le DUI, je peux recevoir et transmettre à d'autres professionnels des documents comme le projet personnalisé et le dossier de liaison d'urgence ou consulter les résultats d'exams de biologie.

À partir de l'**annuaire Santé** intégré au DUI, recherche de l'**adresse MSSanté des professionnels** qui accompagnent les usagers de l'établissement

En pratique

Chaque personne en situation de handicap accompagnée dispose d'un espace de santé numérique, regroupant l'ensemble des documents partagés par les professionnels de santé, du social et du médico-social. Elle peut me donner accès aux documents de cet espace de santé, pour que je puisse les consulter et l'alimenter directement depuis le DUI.

UN DUI QUI PERMET DE CONSULTER ET/OU DE RÉCUPÉRER ET DE PRODUIRE TOUS LES DOCUMENTS UTILES POUR L'ACCOMPAGNEMENT DE LA PERSONNE EN SITUATION DE HANDICAP

Le DUI permet de **consulter et/ou de récupérer** automatiquement* les documents de santé présents dans le DMP de la personne en situation de handicap et/ou reçus par la MSSanté.

Le DUI permet de **produire** les principaux documents liés à la prise en charge, afin d'alimenter le DMP de la personne en situation de handicap et/ou les partager via la MSSanté.

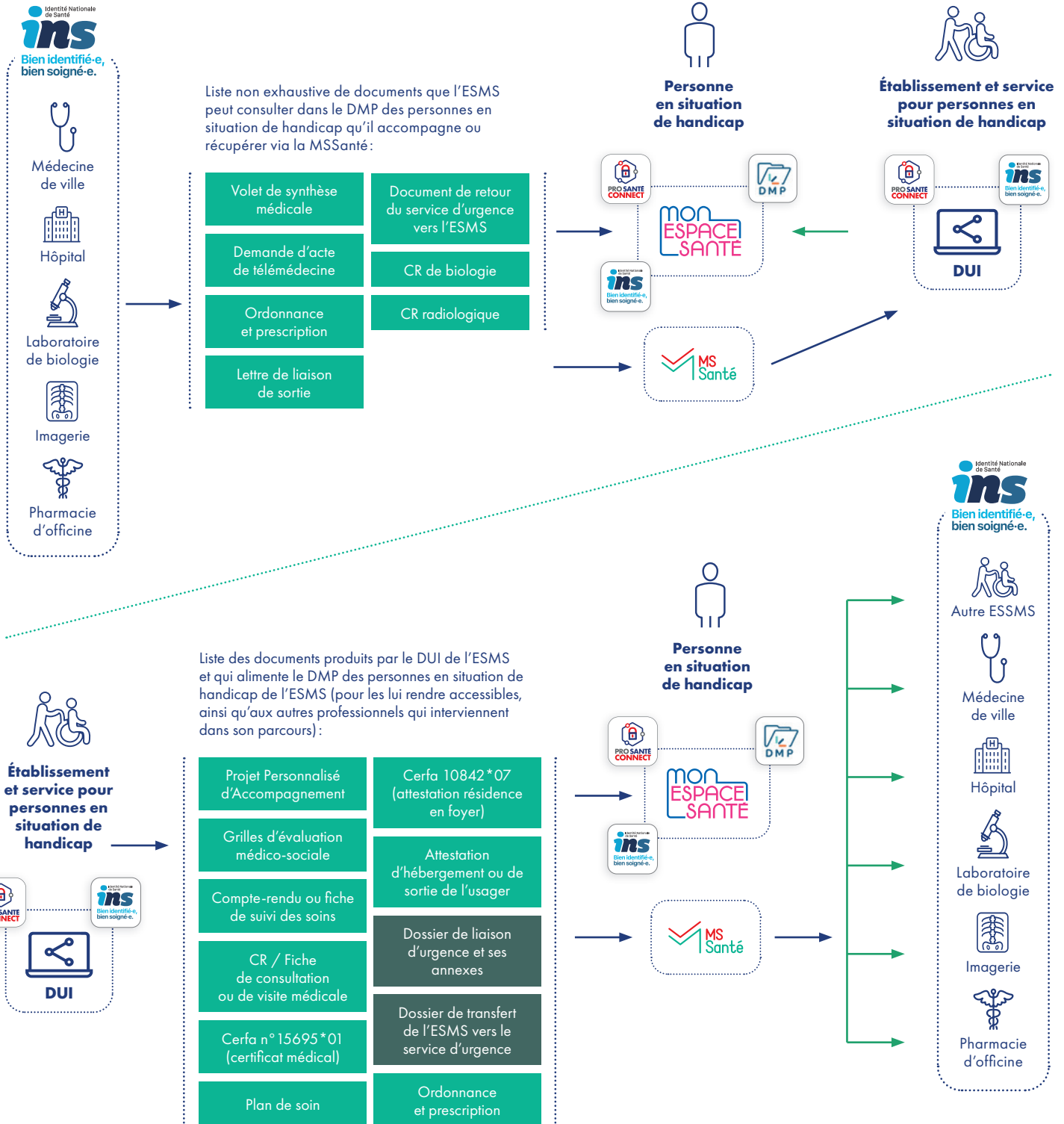


Quelques exemples

- **Transmission d'éléments administratifs et médicaux par la personne en situation de handicap, par sa famille et par les acteurs territoriaux** qui interviennent auprès d'elle (autre ESMS, hôpital, structures et réseaux de coordination, etc.) en vue de son **admission dans une structure PH (IME, FAM, ESAT, ITEP, CMPP, etc.)**
- **Échanges d'informations dans le cadre de la préparation de pilulier** : confection des piluliers des personnes en situation de handicap accompagnées en FAM / MAS par une Pharmacie d'officine.
- **Partage des informations de fin de prise en charge** pour mise à jour du dossier.

* Voir page suivante

EN PRATIQUE, LE DUI PERMET DE PRODUIRE ET D'ACCÉDER AUX DOCUMENTS SUIVANTS



Légende

- ➔ Alimentation de Mon espace santé/DMP et/ou transmission par MSSanté
- ➡ Consultation de documents dans le DMP et/ou transmission par MSSanté
- Documents transmis en format .pdf
- Documents directement intégrables dans le LPS sans ressaisie



L'investissement historique porté par le Ségur pour le secteur social et médico-social (600 M€) vise à **accélérer le déploiement et les usages du numérique au bénéfice des professionnels et des usagers.**

Dans ce cadre un dispositif d'achat pour compte financé par l'État au profit des ESSMS, appelé système ouvert et non sélectif (SONS), permet d'accélérer la mise en conformité des solutions de DUI aux exigences du Ségur numérique.

LE PRINCIPE

L'État finance le déploiement des évolutions du DUI, conformes aux exigences fonctionnelles et techniques permettant d'être référencé Ségur et **compatible avec Mon espace santé**



Ces financements sont directement versés aux éditeurs réalisant la mise à jour du DUI auprès de l'ESSMS, sans reste à charge pour l'ESSMS

Ces modalités de financement concernent l'ensemble des domaines du secteur social et médico-social : personnes âgées (PA), personnes en situation de handicap (PH), domicile (DOM), personnes en difficultés spécifiques (PDS), protection de l'enfance (PDE), accueil, hébergement et insertion (AHI), protection juridique des majeurs (PJM).



Pour être référencé en vague 1, le DUI doit respecter des exigences fonctionnelles et techniques décrites au sein du « DSR » (Dossier de Spécifications de Référencement).

Ces exigences sont spécifiques à chaque domaine.

Elles ont été définies dans le cadre de groupes de travail réunissant des professionnels de santé et du secteur social et médico-social, des experts, des directeurs des systèmes d'information, des représentants institutionnels et des éditeurs.



Rapprochez-vous de votre éditeur pour savoir si son logiciel sera bien référencé Ségur en 2022 et programmez avec lui votre commande et installation. Vous pouvez également être accompagné de l'ARS et/ou du GRADeS ([lien à consulter](#))



Ce DUI vague 1, compatible avec Mon espace santé, peut être installé dans les ESMS et financé par l'État **jusqu'au 1**

Des nouvelles exigences, permettant de faire évoluer les DUI, seront définies pour la vague 2 prévue de début 2024 à fin 2025.

Les acronymes à connaître

- ESMS** : Établissements et Services Sociaux ou Médico-Sociaux
- DUI** : Dossier Usager Informatisé
- DSR** : Dossier de Spécifications de Référencement
- INS** : Identifiant National de santé
- DMP** : Dossier Médical Partagé
- MSSanté** : Messagerie Sécurisée de Santé
- LPS** : Logiciel Professionnel de Santé

Pour aller plus loin :

- 1/ Consultez [la fiche pratique Ségur numérique Médico-social](#)
- 2/ Consultez [la page consacrée au Ségur du Numérique en Santé pour le social et le médico-social](#)
- 3/ Consultez [Lien vers les solutions référencées Ségur | Portail Industriels \(esante.gouv.fr\)](#)